



Rodez, le jeudi 17 septembre 2020

à Madame la Directrice Académique  
des services de l'Éducation Nationale  
de l'Aveyron.

**Objet : Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 21 septembre 2020 au 16 octobre 2020, pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron**

Madame la Directrice Académique,

En application du décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation dans le cadre d'une alerte sociale et préalable au dépôt d'un préavis de grève prévu aux articles L 133-2 et L 133-11 du code de l'éducation, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer un préavis de grève pour la période du 21 septembre 2020 au 16 octobre 2020 pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron.

Ainsi, l'intersyndicale SNUipp-FSU12, Sud éducation 12, CGT éducation 12 et SE-UNSA 12 envisage de recourir à la grève car elle dénonce dans le département :

- La violence des propos et les menaces de sanctions à l'encontre d'une Directrice d'école convoquée en entretien ;
- Les deux jours de formation pour les directrices et directeurs annoncés dans la circulaire ministérielle du 25 août 2020 et positionnés sur 4 mercredis après-midi et à Rodez : cette disposition va générer des déplacements parfois longs et une nouvelle augmentation du temps de travail pour celles et ceux qui voudront y participer ;
- La charge de travail des directrices et directeurs consécutive à la crise sanitaire et à l'incohérence du protocole confirmée pour celles et ceux confrontés à des suspicions de cas ou des cas avérés de COVID, ou à des fermetures totales ou partielles de leur école ;

L'intersyndicale revendique :

- Qu'une analyse soit effectuée tant sur la forme que sur le fond quant à la convocation de la Directrice et que des décisions soient prises pour ne pas que cela se renouvelle ; des excuses et la réparation du préjudice qui lui a été causé doivent lui être adressées ;
- Que l'IEN de circonscription soit l'interlocuteur hiérarchique direct unique des directrices et directeurs des écoles de la ville de Rodez ;
- Le soutien, la formation et l'accompagnement par leur hiérarchie des directrices et directeurs du département dans leurs relations avec les partenaires de l'école ;
- Le positionnement sur le temps scolaire de toute action de formation et leur décentralisation sur toutes les circonscriptions de l'Aveyron ;

- Conformément aux préconisations de la circulaire du 25 août 2020, l'octroi de journées de décharges supplémentaires, en particulier pour les chargées d'école, directrices et directeurs des écoles d'une, deux et trois classes ;
- L'effectivité de la responsabilité et de la mise en œuvre des 108 heures par les directrices et directeurs comme spécifié dans la circulaire du 25 août 2020 ;
- Des mesures réelles, concrètes et immédiates destinées à simplifier les tâches administratives des directrices et directeurs ;
- La mise à disposition de chaque directeur et directrice du département d'une aide administrative ;
- La révision de la constitution du « groupe de travail départemental direction » de manière à l'ouvrir aux représentants élus du personnels et à la rendre conforme aux résultats des dernières élections professionnelles ;

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12

Stéphanie Massol



Antoine Cantais



Pour la  
CGTEduc'action12

Cyril Féougier



Pour SUD  
Education 12

Christine Lafont



Pour le SE-Unsa 12

Sébastien Ségur

